

de TORONTO, dans Notre dite Province, ce DEUXIEME jour d'OCTOBRE, en l'année de Notre Seigneur, mil huit cent cinquante-sept, et de Notre Règne la Vingt-unième.

Par Ordre,

FÉLIX FORTIER,
G. C. C.

PROVINCE DU CANADA.



PROVINCE
du
Canada. }

WILLIAM EYRE.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront, ou qu'icelles pourront concerner—

SALUT :

PROCLAMATION.

JOHN A. MACDONALD, } **A**TTENDU qu'à une Session du Parlement de Notre
Proc. Génl. } Province du Canada, commencée et tenue en la
Cité de Toronto, dans Notre dite Province, le Vingt-sixième jour de Février, et
prorogée le Dixième jour de Juin, dans la Vingtième année de Notre Règne, un
certain Bill, intitulé : "Acte pour incorporer la Compagnie du Pont International,"
a été passé par le Conseil Législatif et l'Assemblée, et a été pendant la dite Ses-
sion, savoir, le Dixième jour de Juin dernier, présenté à Notre Gouverneur
Général de Notre dite Province pour Notre Assentiment à icelui, qui, en vertu
de l'autorité à lui conférée par un certain Acte du Parlement du Royaume-Uni
de la Grande-Bretagne et d'Irlande, passé dans la Session tenue dans les Troi-
sième et Quatrième années de Notre Règne, intitulé : "Acte pour réunir les Pro-
vinces du Haut et du Bas-Canada, et pour le Gouvernement du Canada," et
dans sa discrétion, déclara alors qu'il réservait le dit Bill pour la signification de
Notre Plaisir sur icelui. SACHEZ MAINTENANT que le dit Bill, intitulé : "Acte
pour incorporer la Compagnie du Pont International," Nous ayant été soumis